Gazeran

bulletin municipal

n° 78

sur...

...L'informatisation de la mairie **p. 38-39**

Septembre • Décembre 2014

VOS CONTACTS

LA MAIRIE ✆ 01 34 83 19 15 - Fax 01 30 46 22 37

- *Lundi, mardi et vendredi de 16h à 18h00*
- *Mercredi de 16h à 18h30*
- *Jeudi de 9h à 12h15*
- *Samedi de 8h30 à 12h*

Internet : www.commune-gazeran.fr

Mail : mairie-de-gazeran@wanadoo.fr

En cas d'absence du secrétariat de Mairie, un répondeur prendra votre message

>> LE MAIRE ET LES ADJOINTS - ✆ 01 34 83 19 15

- ***Emmanuel SALIGNAT,*** *sur rendez-vous*
- ***Jean BRÉBION***
- ***Daniel MOREAU***
- ***Stéphanie PETIT***

>> PERMANENCE CCAS ✆ 01 34 83 19 15

Tous les jeudis en mairie de 9h30 à 11h30

>> L'ÉCOLE ✆ 01 34 83 19 97 Primaire

✆ 01 30 46 21 90 Maternelle

Mail : 0780368b@ac-versailles.fr

>> LA BIBLIOTHÈQUE ✆ 01 34 83 82 16

- *Mardi de 15h30 à 17h45*
- *Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h30 à 17h30 (bénévoles)*
- *Jeudi de 9h30 à 10h30 et de 11h30 à 12h*
- *Samedi de 9h30 à 11h30 (bénévoles 1 samedi sur 2)*

>> TAXIS MAURY ✆ 01 34 83 94 93

- *5, route du Château d'Eau à Gazeran*
  (agréé sécurité sociale pour transport motif médical)
  A votre service / Toutes distances / 7 jours sur 7

>>L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ✆ 36 31

- *Lundi de 14h45 à 17h45*
- *Mardi de 10h à 12h et de 15h à 17h45*
- *Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h*
- *Vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h45*
- *Samedi de 9h15 à 12h*

>> LES SERVICES MÉDICAUX ET PARA-MÉDICAUX ✆ 01 34 83 94 93

- *Urgences médicales libérales* ✆ **15**
- *Urgences dentaires* ✆ **01 39 51 21 21**
- *Centre de soins du Prieuré St-Thomas - 29, rue du Prieuré à Épernon* ✆ **02 37 83 71 00**
- *Sage-femme à domicile ou au cabinet médical -* ***Corinne ROGY*** ✆ **06 71 13 04 68**
- *Soins à domicile sur rendez-vous / 7 jours sur 7 -* ***Cabinet GAILLARD-CHATELER*** ✆ **06 76 51 40 58**

>> LA PAROISSE ✆ 01 34 83 19 23

- *La messe dominicale est célébrée à 11h.*
  Permanence d'accueil : *le lundi de 11h à 12h. Du mardi au samedi de 10h à 12h.*

Père Jacques-Bertrand ROBERT
Internet : www.paroissedegazeran-catholique-yvelines.cef.fr
Mail : paroissedegazeran10@orange.fr

>> LES ASSOCIATIONS

- *Football Loisirs de Gazeran*
  Yann AUTRET **01 30 59 24 68**
- *Gazeran Sports Loisirs et Culture*
  Gilles MERCIER **01 34 83 31 12**
- *Vivre à Gazeran*
  Emmanuel SALIGNAT **01 34 83 19 15**

SOMMAIRE

1 Sommaire

2 Édito

3 à 16 Conseils municipaux

17 A vos calendriers

18 et 19 Annonces

20 État civil

21 Rentrée scolaire

22 Bibliothèque
Erratum

23 Fête du 14 juillet

24 et 25 Kermesse

26 à 30 École

31 Gazeran Sports Loisirs et Culture
le mot du président

32 et 33 Gazeran Sports Loisirs et Culture
Activités 2014-2015

34 et 35 Office National des Forêts

36 Le défibrillateur

37 Infos diverses

38 et 39 Zoom sur l'informatisation de la mairie

40 Le P.L.U.

41 Les travaux

42 Règlementation sur les feux d'artifice

L'édito...

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous avez tous profité de vos congés et que le retour à vos activités professionnelles s'est bien déroulé, malgré une situation générale assez morose.
Pour l'équipe municipale la reprise a été dense et riche.

➤ CHANTIERS

Comme vous avez pu le constater de nombreux chantiers ont débuté, c'était l'objectif que l'équipe s'était fixé, tenir les promesses, mais aussi clore tous les dossiers en cours d'ici la fin de l'année. Tout se déroule de façon très satisfaisante, grâce aux élus en charge des chantiers, à la maîtrise d'œuvre et le savoir faire des entreprises.

➤ RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée, celle-ci avait un caractère un peu exceptionnel, réforme des rythmes scolaires oblige. Mais grâce au travail formidable des élus et de l'équipe enseignante, la satisfaction était de mise. Merci à Stéphanie PETIT, à Jean BREBION, mais aussi à Brigitte CHESNEAU qui ont passé des heures sur cette réforme avec quelques sueurs froides à la clé.

➤ RÉUNION PLU

Celle-ci a eu un certain succès de fréquentation. J'espère que chacun a compris les enjeux et les obligations auxquels nous sommes confrontés. C'est un dossier lourd et compliqué, mais nous n'avons pas le choix. Je reste à la disposition de chacun d'entre vous pour des explications complémentaires. Des panneaux d'informations sur le PLU seront visibles en Mairie pendant le mois d'octobre.

➤ CONTRAT RURAL

Enfin la confirmation de subvention du Conseil régional nous est parvenue, le bureau d'étude va pouvoir se remettre au travail pour lancer les travaux. (Trois projets : Salles des Fêtes, Mairie, École).

➤ GENS DU VOYAGE

Une réunion publique a été organisée par Monsieur le Maire de POIGNY LA FORÊT. J'ai tenu à y participer pour soutenir mes collègues de POIGNY et de RAMBOUILLET dans leur démarche qui consiste à dire, que même si dans le respect de la loi, cette aire est indispensable, (cette carence pose des problèmes à toutes les communes environnantes) ; le choix du site du terrain militaire n'est pas très judicieux..

➤ HÔTEL DE POLICE

Pour information, Madame le commissaire Claire THOMAS LAMOTTE étant appelée à d'autres fonctions, celle-ci a été remplacée par Monsieur CULOMA en tant que responsable de l'Hôtel de police de RAMBOUILLET.

Je vous souhaite à tous un début d'automne agréable, des paniers de champignons bien remplis, pour les amateurs de cueillette.

Emmanuel SALIGNAT

— CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014 —

L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin à 21h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 juin 2014, s'est réunit en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, Mme Stéphanie PETIT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY (arrivée à 20h20), M. Frédéric CARRé, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.
Pouvoirs : M. Daniel MOREAU à M. Emmanuel SALIGNAT, Mme Véronique DRAY à M. Jean BRÉBION.
Secrétaire : Mme Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 29 avril 2014.

ORDRE DU JOUR

• Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du Buissonnet,
• Modification du Projet triennal,
• Demande de subvention TNI,
• Règlement garderie, cantine, étude surveillée,
• Ouverture de poste d'agent technique pour l'école,
• Mercredi après-midi, principe, règlement,
• Tarifs Cantine, Garderie, Etude surveillée, activités périscolaires et activités mercredi après-midi,
• Piste cyclable Guéville,
• Nomination de la voie du Centre commercial Arches Métropoles,
• Ouverture d'un poste pour l'Agence Postale Communale,
• Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat,
• Questions diverses.

▶ 2014.31 / AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a contacté trois entreprises (FOCALE, BEHC et OGI) pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux résidence du Buissonnet, pour les travaux au titre du triennal ainsi que pour une mission d'avant projet sommaire.

La commission d'appel d'offres dans sa réunion du 26 juin 2014 a retenu l'entreprise BEHC pour un montant de 56.100 Euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec la société BEHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : M. BATAILLE), autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement de la résidence du Buissionnet, pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie au titre du triennal ainsi que pour une mission d'avant projet avec la société BEHC pour un montant de 56.100 euros HT.

▶ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RÉSIDENCE DU BUISSONNET

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'enfouissement de la résidence du Buissonnet seront terminés en décembre 2014. Une réunion des riverains sera organisée afin de les informer du déroulement des travaux.

▶ 2014.32 / MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL 2012/2013/2014 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIÈRE DE VOIRIE

M. BRÉBION rappelle au Conseil municipal les différents travaux prévus dans le programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie 2012-2013-2014 :
- Réfection des deux parkings de la mairie,
- Chemin du moulin,
- Sente de Poigny,
- Cimetière,
- Chemin piétonnier du lavoir au pont de la Guéville,
- Eclairage public parking de la Gare,
- Eclairage public route de la Gare,
- Eclairage public route du Bray.

Il propose de supprimer le chemin piétonnier du lavoir au pont de la Guéville par des travaux de bitume au Puy Fondu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : M. BATAILLE) décide de déposer une demande de modification du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

▶ 2014.33 / AUTORISATION DONNÉ» AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES – ÉQUIPEMENT DES CLASSES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN TABLEAU NUMÉRIQUE INTÉRACTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif du Conseil Général portant sur l'équipement des écoles en Tableau Numérique Interactif.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du dispositif "équipement des écoles en Tableaux Numériques Interactifs" exercice 2014, soit 50 % de la dépense subventionnable HT dans la limite d'un plafond de subvention de 2.000 Euros HT par classe.

Monsieur le Maire présente le projet "équipement des classes de l'école élémentaire en tableau numérique " et invite les membres du Conseil Municipal à l'examiner.

Oui l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet "équipement de deux classes de l'école élémentaire en tableau numérique" pour un montant estimé de 5.750 Euros HT soit 6.900 Euros TTC.

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre de l'équipement des écoles en T.N.I,

S'ENGAGE à financer les travaux de la façon suivante :

	Travaux HT en uros	Conseil Général 50 % en uros	D.E.T.R. 1/3 des 50 % en uros	CCPFY 1/3 des 50 % en uros	Part communale 1/3 des 50 % en uros
Equipement des classes de l'école élémentaire en TNI	5 750.00	2 875.00	958.33	958.33	958.34
Total travaux et subventions attendues	5 750.00	2 875.00	958.33	958.33	958.34

Dit que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2014 et suivants, en section investissement à l'article 2183.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

▶ 2014.34 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES DE GARDERIE, D'ÉTUDE SURVEILLÉE ET DE CANTINE

Mme PETIT présente au Conseil municipal le nouveau règlement intérieur des services de garderie, d'étude surveillée et de cantine proposé par la commission scolaire.

Les principales modifications concernent :
- L'intégration des nouveaux horaires (de 12h à 14h le midi),
- L'inscription aux services se fait à la quinzaine ou au trimestre,
- La périodicité des paiements. Ceux-ci seront effectués à posteriori en fin de mois.

M. BATAILLE souhaite savoir ce qui se passe de 16h15 à 16h30 entre la fin de l'école et le début de la garderie ou de l'étude.

Mme PETIT précise que les enfants seront accueilles gratuitement de 16h15 à 16h30.

Le Conseil municipal, après avoir étudié ce règlement et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement qui sera notifié aux parents d'élèves et affiché en mairie et à l'école.

▶ OUVERTURE DE POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR L'ÉCOLE

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

Arrivée de Mme SOULAY à 20h20.

▶ 2014.35 / MERCREDI APRÈS MIDI - PRINCIPE - RÈGLEMENT

Mme PETIT informe le Conseil municipal qu'un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves afin de connaître leurs attentes pour le mercredi après-midi. Environ 70 % des familles ont répondu.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :
- 14 enfants viendraient tous les jours
- 12 enfants viendraient occasionnellement.

La commission scolaire réunie le 25 juin propose d'ouvrir la garderie de 14h à 18h30, aux enfants scolarisés à l'école de Gazeran ainsi qu'aux enfants en école primaire mais non scolarisés à Gazeran.

Mme PETIT précise que le règlement est en cours d'élaboration. La commission propose un tarif unique de 12 Euros pour l'après-midi.

M. BATAILLE souhaite des explications quant à l'ouverture aux enfants de primaires. Mme PETIT précise que les activités seront ouvertes aux enfants de maternelle et primaire scolarisés à Gazeran, ainsi qu'aux enfants du village scolarisés en primaire dans une autre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
• décide d'organiser des activités pour les enfants scolarisés en primaire à Gazeran ainsi que pour les enfants de Gazeran non scolarisés à Gazeran. Ces activités seront proposées de 14 h à 18 h 30.
• Fixe le tarif à 12 Euros par après-midi.

▶ 2014.36 / PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE 2014-2015

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire propose d'augmenter les prix des repas à la cantine scolaire (sauf le panier repas et le repas adultes).
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les prix des repas à la cantine scolaire.
• Prix des repas : 3,50 Euros,
• Prix du repas pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à GAZERAN : 2,60 Euros,
• Panier repas : 1,05 Euro, (ce tarif sera appliqué aux enfants bénéficiant de PAI défini dans le règlement)
• Prix du repas Adultes : 4,15 Euros.

Les tarifs comprennent la fourniture du repas, les frais du personnel communal, l'eau, l'électricité etc...

▶ 2014.37 / TARIFS GARDERIE SCOLAIRE 2014-2015

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire propose de supprimer les forfaits au mois et d'instaurer un tarif à l'unité.

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission scolaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2014-2015 à :
• Garderie du matin (de 7h15 à 8h20) : 1,50 Euro par jour
• Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 30) : 2,50 Euros par jour.

La garderie est ouverte à tous les enfants de l'école

▶ 2014.38 / TARIF ÉTUDE SURVEILLÉE 2014-2015

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire propose de supprimer les forfaits au mois et d'instaurer un tarif à l'unité. Elle précise que la commission scolaire souhaite supprimer l'étude surveillée le vendredi.

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission scolaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les tarifs de l'étude surveillée pour l'année 2014-2015 (les tarifs englobent l'étude surveillée de 16h30 à 18h et la garderie de 18h à 18h30) à :
• 3,10 Euros par jour.

▶ 2014.39 / TARIF ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Mme PETIT rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront organisés les mardis et jeudis de 15h15 à 16h15. Ces activités financées par la commune, offertes aux enfants, n'ont pas de caractère obligatoire. La commission scolaire propose la gratuité pour ces activités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que ces activités seront proposées gratuitement aux enfants.

▶ 2014.40 / PISTE CYCLABLE GUÉVILLE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

M. le Maire présente au Conseil municipal le dossier d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle à Gazeran du PR 40+297 au PR 40+429 hors agglomération (soit de la Grille de Guéville à la route de Guéville). Le Conseil Général a joint à ce dossier une convention d'aménagement et d'entretien d'une piste cyclable.

M. le Maire précise que l'entretien de cette piste cyclable, d'une longueur de 130 m, sera à la charge de la Commune. Mme HUARD DE LA MARRE demande si la commune peut obtenir une subvention pour cet entretien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme AUGER, M. BATAILLE, Abstentions : Mme PETIT, M. MERCIER, M. CARRÉ), autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

▶ 2014.41 / DÉNOMINATION DE LA VOIE DU CENTRE COMMERCIAL "ARCHES METROPOLES"

M. le Maire demande au Conseil municipal de procéder à la désignation de la voie du Centre Commercial "Arches Métropoles".

Il précise qu'il a demandé l'autorisation à M. Serge DASSAULT de baptiser la rue "Marcel DASSAULT", et qu'il a obtenu son accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition présentée par M. le Maire. La voie sera dénommée : Rue Marcel DASSAULT..

▶ OUVERTURE D'UN POSTE POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite que l'Agence Postale Communale soit ouverte le jeudi matin et qu'elle reste ouverte durant les congés annuels de Mme GAUDRAT. Il précise qu'il est nécessaire de créer un poste pour le recrutement d'un agent pour l'agence postale. L'agent effectuera 2h30 le jeudi matin ainsi que tous les remplacements de Mme GAUDRAT.

M. BRÉBION précise que le coût pour la commune est estimé à 3.500 Euros par an.

▶ 2014.42 / CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET-NON TITULAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif territorial 2ème classe, pour l'Agence Postale Communale, en raison des besoins du service, à compter du 1er septembre 2014,

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial 2ème classe, non titulaire, à temps non complet à raison de 2h30 hebdomadaires, ainsi que pour le remplacement de l'Agent Postal lors de ses congés annuels.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2014.

Filière : Administrative
Non titulaire
Cadre d'emploi : Adjoint Administratif
Grade : Adjoint Administratif territorial 2ème classe - Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Décide : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2014, chapitre 64, article 6413.

Adopté : à l'unanimité des membres présents.

Autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'agent recruté..

▶ 2014.43 / MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :
• de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
• soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Gazeran rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :
• elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
• elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
• enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Gazeran estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Gazeran soutient les demandes de l'AMF :
• réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
• arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
• réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

▶ QUESTIONS DIVERSES

• M. VINCENT informe le Conseil municipal que la Commission Routes, Chemins, Aménagement a commencé l'inventaire des panneaux de signalisation. Environ 200 photographies ont été prises.
• M. VINCENT informe le Conseil municipal qu'il prépare une application en ligne pour l'inscription aux services périscolaires. Cette application devrait être fonctionnelle en septembre. Cela implique une connexion internet à la cantine.
• M. VINCENT informe le Conseil municipal qu'il a fait l'analyse des besoins en informatique de la Mairie. Il a procédé également à la vérification des antivirus.
• M. JOBARD souhaite qu'un planning de prévision de création des pistes cyclables sur la commune soit préparé.
• M. MERCIER informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de modification des tarifs de la bibliothèque. L'abonné souhaiterait la gratuité pour les handicapés, les chômeurs et les enfants. Mme PETIT précise que les enfants scolarisés à Gazeran bénéficient déjà de la gratuité. M. BATAILLE rappelle que la cotisation annuelle pour une famille n'est que de 15 Euros, le prix d'un livre.
• M. MERCIER informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion du SIAEP. Le syndicat envisage de renouveler le réseau qui est vieillissant. Le coût des travaux est estimé à 1,8 millions d'Euros. Ces travaux seront effectués par tranche et entraîneront une augmentation de 10 centimes du m^3 d'eau.
• M. MERCIER informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion du SICTOM. Il précise que les administrés trient bien leurs ordures. La commune de CHATEAUDUN devrait rejoindre le SICTOM car le tonnage traité est inférieur à celui estimé dans le contrat. M. JOBARD informe le Conseil municipal de la possibilité de visiter l'usine d'incinération.
• M. BATAILLE précise qu'il a reçu, comme tous les conseillers municipaux, un courrier de Mme Véronique LAFARGUE concernant le dégât des eaux de sa maison. Mme LAFARGUE a constaté depuis 2012 des taches de salpêtre et d'humidité dans sa maison au 39 avenue du Général de Gaulle. M. le Maire rappelle que des contrôles ont été effectués par VEOLIA et que le problème ne vient pas des canalisations d'eau. Mme LAFARGUE, dans son courrier, sollicite la visite du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). M. BATAILLE demande l'intervention du BRGM. M. le Maire prendra contact avec l'assureur de la Commune et attendra les conclusions de l'expert et de l'assurance.
• M. BATAILLE souhaite que les règles d'alignement route du Bray soient rappelées aux propriétaires du 27. En effet ils ont refaits la clôture et un deuxième portail sans autorisation. Il demande que l'alignement soit vérifié.
• M. SALIGNAT présente au Conseil municipal le livret Maternelle, élaboré par l'école, il sera remis à tous les enfants de maternelle.
• M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu des remerciements de Notre Dame de Chrétienté pour l'accueil lors du passage de pèlerinage de la Pentecôte.
• M. le Maire informe le Conseil municipal que par arrêté préfectoral, la société FAPROGI est autorisée à exploiter une chaufferie biomasse, rue du Château d'eau à RAMBOUILLET.
• M. le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Général a attribué à M. Jean Christophe DANIERE une subvention de 150 Euros dans le cadre de la politique départementale de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes apprentis au cours de leur première année.

La séance est levée à 22h05.

— CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AOÛT 2014 —

L'an deux mille quatorze, le premier août à 21h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 juillet 2014, s'est réunit en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, Mme Stéphanie PETIT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Armelle PERRON, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.
Pouvoirs : M. Philippe JOBARD à M Jean-Pierre VINCENT, Mme Florence HOIZEY à M. Jean BRÉBION.
Absents excusés : M. Daniel MOREAU, Mme Blandine SOULAY, Mme Véronique DRAY
Secrétaire : Mme Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 27 juin 2014.

ORDRE DU JOUR

• Attribution du marché de travaux d'enfouissement des réseaux résidence du Buissonnet,
• Attribution du marché pour les travaux de voirie au titre du triennal,
• Attribution des subventions 2014,
• Création de postes pour les services scolaire et péri scolaires,
• Signature d'une convention avec l'usine à chapeaux,
• Signature d'une convention avec l'association "Plume au vent",
• Signature d'une convention relative à l'instruction du Droit du Sol par la CCPFY,
• Signature d'un avenant abrogeant la convention d'instruction des actes d'occupation du sol par la DDT,
• Règlement des zones vertes,
• Signature d'un contrat avec la SACPA pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants ou dangereux,
• Questions diverses.

▶ MARCHÉ D'ENFOUISSEMENT RÉSIDENCE DU BUISSONNET

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres a eu lieu le 18 juillet 2014. 8 entreprises ont répondu pour le lot 1 : Enfouissement des réseaux et 7 entreprises pour le lot 2 : voirie.
Le 30 juillet la commission d'appel d'offres a attribué le marché, pour le lot 1 à l'entreprise BIR et pour le lot 2 à l'entreprise CITE Environnement.
M. BATAILLE souhaite connaître l'estimation des travaux. M. BRÉBION précise que pour le lot 1 les travaux étaient estimés à 146 824 euros et ont été attribués pour un montant de 101 973 euros, pour le lot 2 les travaux étaient estimés à 121 218 euros et ont été attribués pour un montant de 96 000 euros.
M. BATAILLE demande si un contrôle SPS est prévu. M. le Maire précise que le maître d'œuvre est chargé de trouver un contrôleur SPS.
M. BATAILLE fait part d'un courrier de Mme AUGUSTIN, transmis aux Conseillers municipaux, concernant les travaux de séparatif de l'assainissement qui ne sont pas prévus. Il demande à M. le Maire de confirmer cette information. M. le Maire confirme et précise que le maître d'œuvre donnera toutes les explications sur ce dossier aux Conseillers municipaux lors d'une réunion ainsi qu'aux riverains de la résidence du Buissonnet lors d'une réunion de quartier le 21 août 2014.
M. BATAILLE précise que le séparatif ne pourra pas être réalisé avant 25 ou 30 ans puisque la voirie doit être refaite.
M. SALIGNAT précise que le coût pour raccorder chez les particuliers est très élevé. Si la commune réalise ces travaux au Buissonnet il faudra également le faire lors des travaux d'enfouissement de la rue de la Mairie et de l'Avenue du Général de Gaulle.
M. MERCIER fait remarquer que le séparatif est fait uniquement pour soulager la station d'épuration qui a besoin d'eau claire.
M. BATAILLE précise également que le fait de supprimer les eaux claires permet d'alléger le poste de refoulement.

M. le Maire confirme que le maître d'œuvre donnera toutes les explications sur ce dossier. La commune n'a pas les moyens financiers de réaliser ces travaux.
M. VINCENT précise que le coût additionnel pour le séparatif est de 10 000 euros par habitation.
Mme AUGUSTIN présente dans l'assemblée demande la parole. M. le Maire autorise Mme AUGUSTIN à prendre la parole.
Mme AUGUSTIN précise que la commune a réalisé les travaux de séparatif du Gâteau et du Château d'eau, la résidence du Buissonnet vient en troisième et la commune n'a plus d'argent. Les habitants sont présents depuis 50 ans et ne peuvent bénéficier du séparatif.
M. le Maire précise qu'avec le séparatif l'estimation des travaux était de l'ordre de 500 000 euros car le SIAEP impose le remplacement des conduites. Si les travaux sont réalisés avenue du Général de Gaulle et rue de la Mairie, il faudrait 5 millions d'euros.
M. le Maire propose de l'autoriser à signer le marché des travaux d'enfouissement des réseaux.

▶ 2014.44 / AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ ENFOUISSEMENT RÉSIDENCE DU BUISSONNET

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la résidence du Buissonnet. Le mode de passation choisi est le marché à procédure adaptée (MAPA).

La commission d'appel d'offres dans sa réunion du 30 juillet 2014 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	OBJET	ENTREPRISE	TOTAL H.T.
1	Enfouissement des réseaux	B.I.R.	101 973.00
2	Voirie	CITE ENVIRONNEMENT	96 000.00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstentions : Mme AUGER, M. BATAILLE) autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'enfouissement de la résidence du Buissonnet avec les entreprises :

LOT	OBJET	ENTREPRISE	TOTAL H.T.
1	Enfouissement des réseaux	B.I.R.	101 973.00
2	Voirie	CITE ENVIRONNEMENT	96 000.00

▶ MARCHÉ TRAVAUX TRIENNAL

M. BRéBION informe le Conseil municipal que l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres a eu lieu le 24 juillet 2014.
10 entreprises ont répondu pour le lot 1 : Enfouissement de l'éclairage public, et 6 entreprises pour le lot 2 : voirie.
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juillet afin d'attribuer le marché.
Il précise que pour le lot 1, les travaux étaient estimés à 68 365 euros et attribués à l'entreprise PRUNEVIEILLE pour un montant de 43 267 euros, pour le lot 2 les travaux étaient estimés à 154 912 euros et attribués à l'entreprise CITE Environnement pour un montant de 125 563 euros, l'entreprise a accepté après négociation d'effectuer les travaux en 6 semaines au lieu de 12 semaines.

▶ 2014.45 / AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ TRAVAUX AU TITRE DU TRIENNAL

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour les travaux au titre du triennal.
Le mode de passation choisi est le marché à procédure adaptée (MAPA).
La commission d'appel d'offres dans sa réunion du 30 juillet 2014 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	OBJET	ENTREPRISE	TOTAL H.T.
1	Enfouissement éclairage public	PRUNEVIEILLE	43 267.00
2	Voirie	CITE ENVIRONNEMENT	125 563.00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : M. BATAILLE) autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'enfouissement de la résidence du Buissonnet avec les entreprises :

LOT	OBJET	ENTREPRISE	TOTAL H.T.
1	Enfouissement éclairage public	PRUNEVIEILLE	43 267.00
2	Voirie	CITE ENVIRONNEMENT	125 563.00

▶ 2014.46 / SUBVENTION ET DONS 2014

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : M. MERCIER) fixe la liste des subventions et dons pour l'année 2014.

	DONS	SUBVENTIONS
ASSOCIATION CONFIANCE	1 000.00	
CROIX ROUGE		1 000.00
GAZERAN FOOTBALL LOISIR		1 150.00
GAZERAN SPORTS LOISIRS CULTURE		4 950.00
IME LE CASTEL	250.00	
SARRAF	100.00	
LIGUE CONTRE LE CANCER	150.00	
PRES DE VOUS - CENTRE DU PRIEURE		
PREVENTION ROUTIERE		200.00
RESTAURANTS DU CŒUR	700.00	
SCAPA	1 172.20	
USEP ECOLE GAZERAN		1 500.00
TELETHON	100.00	
VIE LIBRE	200.00	

▶ CRÉATION DE POSTES POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Mme PETIT précise qu'en raison de l'augmentation du temps école (mercredi matin en plus), il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique 2ème classe, non titulaire, 20h22 par semaine, ainsi qu'un poste d'emploi avenir (animateur), 26h08 par semaine.

Mme PETIT précise que l'emploi d'avenir permet de recruter un jeune n'ayant pas ou peu de formation dans le but de le former. Cette personne assurera la garderie le matin et le soir ainsi que la surveillance pendant la sieste et le mercredi après-midi. L'agent est rémunéré au SMIC et la commune perçoit une subvention de l'état de 75 % du SMIC.

Il conviendra également, lors de la prochaine réunion, après avis du comité technique paritaire de modifier le temps de travail des agents du service scolaire.

▶ 2014.47 / CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET-NON TITULAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 avril 2014.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique 2ème classe, pour la surveillance de la cantine et la garderie du soir, en raison des besoins du service, à compter du 1er septembre 2014,

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint technique 2ème classe, non titulaire, à temps non complet à raison de 20h22 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2014.

Filière : Technique
Non titulaire
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique 2ème classe — Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2014, chapitre 64, article 6413.

Adopté : à l'unanimité des membres présents.

Autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'agent recruté.

▶ 2014.48 / CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :
• Contenu du poste : animateur

• Durée du contrat : 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans
• Durée hebdomadaire de travail : 26h08 (soit 26,14/35)
• Rémunération : SMIC

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif "emplois d'avenir" dans les conditions suivantes :
• Contenu du poste : animateur
• Durée des contrats : 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans
• Durée hebdomadaire de travail : 26h08 (soit 26,14/35)
• Rémunération : SMIC

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

▶ 2014.49 / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'USINE A CHAPEAUX

Madame PETIT précise au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), l'usine à chapeaux a été sollicitée afin de participer à des animations : ateliers d'arts plastiques, ateliers de chant et ateliers d'éveil à la musique en direction des élèves de l'école maternelle et primaire.

L'usine à chapeaux a répondu favorablement cette demande.

Aussi afin de définir le cadre de son intervention, il est proposé de passer une convention qui fixerait notamment la nature de l'activité, la période d'intervention, le nom des intervenants et les tarifs. Le coût pour l'année scolaire 2014-2015 est de 6 255 euros pour 139h et de 208 euros pour la fourniture de matériel.

M. le Maire présent au Conseil municipal la convention proposée par l'usine à chapeaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la convention de partenariat avec l'usine à chapeaux qui participera à la mise en œuvre des TAP,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec celle-ci.

▶ 2014.50 / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PLUME AU VENT

Madame PETIT précise au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), l'association Plume au vent a été sollicitée afin de participer à des animations : ateliers théâtre en direction des élèves de l'école maternelle et primaire.

L'association Plume au vent a répondu favorablement cette demande.

Aussi afin de définir le cadre de son intervention, il est proposé de passer une convention qui fixerait notamment la nature de l'activité, la période d'intervention, le nom des intervenants et les tarifs. Le coût est de 36 euros pour 2 h par semaine pour l'année scolaire 2014-2015.

M. le Maire présent au Conseil municipal la convention proposée par l'association Plume au vent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Plume au vent qui participera à la mise en œuvre des TAP,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec celle-ci.

▶ APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DU SOL PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET FORÊTS D'YVELINE

M. le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion. Le document définitif a été donné hier et M. le Maire souhaite que chaque conseiller municipal puisse en prendre connaissance. Il précise que la CCPFY interviendra à partir du 1er octobre 2014. Le coût est de 135 euros pour les permis de construire, 200 euros pour les permis de la ZAC, 85 euros pour les DP et 40 euros pour les CUb. La commune étant une commune pilote, l'instruction des dossiers sera gratuite jusqu'au 31 décembre 2014.

▶ SIGNATURE D'UN AVENANT ABROGEANT LA CONVENTION D'INSTRUCTION DES ACTES D'OCCUPATION DU SOL PAR LA DDT

M. le Maire reporte ce point à la prochaine réunion qui est relation avec le précédent point.

▶ 2014.51 / REGLEMENT DES ZONES VERTES

M. BRÉBION présente au Conseil municipal le projet de règlement des zones vertes. Les zones vertes concernent : les deux résidences de la Gare, la résidence des 12 arpents, la route du Château et le chemin de la Gaude. Il précise que les cartes pourront être

délivrées à toutes les personnes justifiant d'un domicile sur Gazeran. Chaque résident pourra obtenir plusieurs cartes s'il possède plusieurs véhicules.

Les cartes seront plastifiées et personnalisées avec le blason de la commune. Le coût des cartes sera pris en charge par la commune.

M. VINCENT demande si la cartes est valable la journée. M. BRÉBION précise qu'elle est valable toute la journée en zone verte.

Mme PETIT demande si des cartes occasionnelles seront distribuées pour une journée. Actuellement cette option n'est pas prévue dans le règlement puisque les cartes seront nominatives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement des zones vertes ainsi que le plan joint en annexe, et charge M. le Maire de prendre un arrêté municipal réglementant le stationnement dans les zones vertes.

▶ 2014.52 / CONTRAT AVEC LA SA SACPA

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de prestations de service pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et pour l'exploitation de la fourrière animale avec la SA SACPA (Service Pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) est arrivé à échéance le 1er octobre 2014 et qu'il convient de le renouveler. Le montant de la prestation est fixé à 0.759 euros HT par an et par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de prestations de service avec la SA SACPA à effet du 1er octobre 2014, pour la somme de 976.83 euros HT soit 1 172.20 euros.

▶ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu du SICTOM, le rapport d'activités 2013. Ce document est consultable en mairie. M. VINCENT propose de mettre en ligne ce document.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. LARCHER, Sénateur des Yvelines, a adressé un courrier à Monsieur le Préfet concernant la gestion des gens du voyage dans le Sud-Yvelines. Il précise qu'un projet est à l'étude pour une aire de grand passage sur l'ancien terrain militaire sur la route de Saint Léger. Ce qui ne convient pas du tout à l'ensemble des élus de la CCPFY.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des remerciements adressés par M. KULIK, inspecteur de l'Education Nationale, à l'occasion de son départ de la circonscription de Rambouillet.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des remerciements de la commune de SAINT-HILARION pour le prêt de matériel pour la fête de leur village.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Régional a notifié l'attribution des subventions pour le contrat rural. Il prendra contact avec M. NEVEU, l'architecte, afin de finaliser les dossiers de travaux.
- Monsieur VINCENT informe le Conseil municipal que les postes informatiques du secrétariat sont en réseaux. Il précise que l'agenda de la salle des fêtes est disponible sur Internet pour les Conseillers municipaux.
- M. VINCENT propose que l'Opérette Véronique se produise à la salle des fêtes les 4, 5, 11 et 12 octobre, car la salle est disponible. Il propose également que la troupe théâtrale de La Rémarde fasse une représentation les 13 et 14 décembre.
- M. VINCENT souhaite connaître la date d'ouverture du rond point de la ZAC. M. le Maire précise que les travaux sont à la charge d'Arches métropoles qui réalise le centre commercial.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que le câble téléphonique qui était tombé route du Bray a été réparé.

La séance est levée à 22h.

— CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2014 —

L'an deux mille quatorze, le dix sept septembre à 21h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 septembre 2014, s'est réunit en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, Mme Véronique DRAY, M. Frédéric CARRE, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.
Pouvoirs : Mme Florence HOIZEY à Mme Armelle PERRON,
Secrétaire : M. Philippe JOBARD

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 1er août 2014.

ORDRE DU JOUR

• Suppressions et créations de postes,
• Signature d'une convention relative à l'instruction du Droit du Sol par la CCPFY,
• Signature d'un avenant abrogeant la convention d'instruction des actes d'occupation du sol par la DDT,
• Signature d'une convention avec Mme LEFEVRE Sarah, intervenant théâtre,

▶ 2014.53 / SUPPRESSION DE POSTE EN VUE D'UNE CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de M. le Maire,
Considérant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au 1er septembre 2014,
Considérant la nécessité de redéfinir les plannings horaires de chaque agent du service scolaire,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 septembre 2014,

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• la suppression :
- d'un emploi ATSEM 1ère classe titulaire à temps non complet (27h semaine),
- d'un emploi ATSEM 1ère classe titulaire à temps non complet (21h semaine),
- d'un emploi ATSEM 1ère classe titulaire à temps non complet (9h semaine),
- d'un emploi d'Adjoint technique 2ème classe non titulaire à temps non complet (13h30 semaine),
- d'un emploi d'animateur non titulaire à temps non complet (3h semaine),

• la création :
- d'un emploi ATSEM 1ère classe titulaire à temps non complet (32h30 semaine),
- d'un emploi ATSEM 1ère classe titulaire à temps non complet (22h55 semaine),
- d'un emploi d'Adjoint technique 2ème classe non titulaire à temps non complet (14h24 semaine),
- d'un emploi d'animateur non titulaire à temps non complet (3h55 semaine),

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2014,

EMPLOIS TITULAIRES	EMPLOIS BUDGETES		Quantième	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL
	NOMBRE	Temps de travail				
Filière administrative	**3**			**0**	**0**	**3**
Rédacteur principal 1ère classe	1	35 h				1
Adjoint administratif territorial 2ème classe	2	35 h				2
Filière technique	**6**			**0**	**0**	**6**
Adjoint technique principal 2ème classe	1	35 h				1
Adjoint technique 1ère classe	1	35 h				1
Adjoint technique 2ème classe	2	35 h				2
Adjoint technique 2ème classe	1	32 h	32/35			1
Agent de maîtrise	1	35 h				1

Filière sociale	**3**			**3**	**2**	**2**
ATSEM 1ère classe	1	27 h		1		0
ATSEM 1ère classe	1	21 h		1		0
ATSEM 1ère classe	1	9 h		1		0
ATSEM 1ère classe		32 h 30	32,50/35		1	1
ATSEM 1ère classe		22 h 55	22,93/35		1	1
Filière culturelle	**1**			**0**	**0**	**1**
Adjoint du patrimoine 2ème classe	1	14 h				1
TOTAL	**13**			**3**	**2**	**12**

EMPLOIS NON TITULAIRES	EMPLOIS BUDGETES		Quantième	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL
	NOMBRE	Temps de travail				
Adjoint administratif 2ème classe	1	23 h	23/35			1
Adjoint administratif 2ème classe	1	6 h	6/35			1
Adjoint technique 2ème classe	1	22 h 22	22,37/35			1
Adjoint technique 2ème classe	1	13 h 30	13,50/35	1		0
Adjoint technique 2ème classe		14 h 24	14,40/35		1	1
Animateur (emploi avenir)	1	26 h 08	26,13/35			1
Animateur	1	3 h	3/35	1		0
Animateur		3 h 55	3,92/35		1	1
TOTAL	**6**			**2**	**2**	**6**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2014, chapître 12, aux articles 6411 et 6413.

▶ 2014.54 / APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT AU SOL PAR LA C.C.P.F.Y.

Le Conseil municipal,
Vu les articles L 410-1 dernier alinéa et L 422-1 du Code de l'urbanisme,
Vu l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme,
Vu l'article L 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 5215-30 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, par convention en date du 30 janvier 2009, l'Etat a mis à disposition de la commune, gratuitement, ses services déconcentrés pour l'instruction des demandes d'autorisation d'Application du Droit du Sol ;

Considérant qu'après s'être désengagé de l'assistance aux communes de plus de 10 000 habitants, les services de l'Etat se désengagent également progressivement de cette mission pour les communes de taille inférieure ;

Considérant que dans cette prochaine perspective la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline a créé un service d'instruction des dossiers de l'Application du Droit du Sol, et le met à la disposition de l'ensemble des communes le souhaitant ;

Considérant l'accord de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :
Le Conseil municipal approuve la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.
Article 2 :
La prise d'effet est fixée au 1er octobre 2014.
Article 3 :
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

▶ 2014.55 / AVENANT A LA CONVENTION D'INSTRUCTION PAR LA DDT DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 18 novembre 2008, autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol,

Vu la convention signée avec l'état le 30 janvier 2009,

Vu la délibération approuvant la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, à effet du 1er octobre 2014,

Vu le projet d'avenant à la convention d'instruction, par la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol abrogeant la convention du 30 janvier 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'instruction, par la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol abrogeant la convention du 30 janvier 2009.

▶ 2014.56 / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC Mme Sarah LEFEVRE

Madame PETIT rappelle que par délibération en date du 1er août, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec l'association Plume au vent pour une animation théâtre en direction des élèves de l'école maternelle et primaire dans le cade des TAP.

L'association Plume au vent ne peut plus assurer ce service. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec Mme Sarah LEFEVRE.

Aussi afin de définir le cadre de son intervention, il est proposé de passer une convention qui fixerait notamment la nature de l'activité, la période d'intervention, le nom des intervenants et les tarifs. Le coût est de 36 euros pour 2h par semaine pour l'année scolaire 2014-2015.

M. le Maire présente au Conseil municipal la convention proposée par Mme Sarah LEFEVRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la convention de partenariat avec Mme Sarah LEFEVRE qui participera à la mise en œuvre des TAP,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec celle-ci.

▶ 2014.57 / REMBOURSEMENT DE FACTURES À M. MOREAU

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise située à MEUDON LA FORET donne du matériel à la mairie (bureaux, armoires, tables, vidéo-projecteurs, etc...). La commune doit louer des camions afin de retirer ce matériel.

M. MOREAU a avancé le paiement de la location des camions et du carburant.

Le montant des factures s'élève à 90.09 euros et 97.60 euros pour la location des camions et de 14.67 euros et 14.88 euros pour le carburant, soit un total de 217.24 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à M. MOREAU la somme de 217.24 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux articles 60622 et 61551.

▶ QUESTIONS DIVERSES

- M. VINCENT informe le Conseil municipal de la mise en place de l'application pour la gestion des services péri-scolaires depuis la rentrée. Les inscriptions sont enregistrées par les secrétaires de mairie et le pointage par les agents du service scolaire sur des tablettes. Le fichier est partagé sur Google. Le fichier est ainsi actualisé tous les jours. La facturation se fera en fin de mois au réel. Une présentation de l'application sera effectuée lors de la prochaine réunion du Conseil.
- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal qu'une démonstration du défibrillateur aura lieu les 20 et 27 novembre 2014 à la salle des Fêtes (un jour à 17h30 et l'autre à 20h30). Une formation pour les agents communaux aura lieu le 18 novembre à 14h. Ces démonstrations et formations sont effectuées par la Croix Rouge et sont gratuites.
- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que des habitants de la résidence des 12 arpents se plaignent que des véhicules soient garés sur les trottoirs. Elle demande que, lors de la mise en place des zones vertes, le stationnement se fasse sur la chaussée. Cette proposition sera étudiée.
- Mme HUARD DE LA MARRE souhaite qu'un rappel de la réglementation sur les feux d'artifice soit inséré dans le prochain bulletin municipal.
- Mme SOULAY demande que lorsque les habitants des résidences de la Gare reçoivent des amis, ceux-ci puissent bénéficier de carte de résidents. M. MOREAU précise qu'il y a le disque bleu. M. le Maire propose éventuellement la mise à disposition d'une carte prêtée par la mairie. M. JOBARD propose que les résidents garent leur voiture dans leur propriété. Il souhaite attendre la mise en place des zones vertes avant de statuer. D'autre part, il précise que les riverains de la route de la Gare stationnent sur les trottoirs, obligeant les piétons à marcher sur la route.
- Mme SOULAY demande qu'une solution soit trouvée afin d'interdire les deux roues sur le chemin allant du nouveau cimetière à

SAINT HILARION. Elle précise qu'il y a un panneau d'interdiction et une barrière.

- Mme DRAY informe le Conseil municipal que des habitants des 12 Arpents souhaitent qu'une caméra de vidéo protection soit installée dans la résidence car plusieurs effractions ont eu lieu ces derniers mois. M. SALIGNAT précise qu'il n'y a pas eu de plaintes déposées au commissariat ni en mairie. M. MERCIER suggère que les habitants installent les caméras à leur domicile.
- M. CARRÉ informe le Conseil municipal du nombre important de chardons sur les terrains non construits de la zone d'activités. Il demande que la CCPFY entretienne les terrains à commercialiser.
- M. SALIGNAT informe le Conseil municipal que les gens du voyage, installés sur la ZAC Bel Air la Forêt sont partis.
- Mme AUGER demande qu'une solution soit trouvée afin de limiter la vitesse des véhicules sur le chemin du Moulin qui vient d'être refait. Les enfants prennent ce chemin pour aller jouer sur l'aire multisports. M. le Maire propose de rencontrer les entreprises travaillant sur le chantier.
- M. BATAILLE souhaite connaître l'avancement du dossier de Mme LAFARGUE. M. le Maire précise qu'il contacté la Sous-Préfecture pour info sur la façon d'activer un organisme de contrôle et indique que notre assurance s'était prononcée sur le dossier.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal que trois enfants, âgés de 12-13 ans, se sont amusés à tirer au fusil à air comprimé, route du Bray, samedi dernier. Ils ont tirés sur l'abri du cheval. M. le Maire propose qu'une information soit insérée dans le bulletin.
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion publique à POIGNY LA FORET concernant l'accueil des gens du voyage sur l'ancien terrain militaire. Il y avait environ 200 personnes dont trois maires (Poigny la Forêt, Gazeran, Saint-Léger). La CCPFY doit faire une motion à ce sujet.

La séance est levée à 22h.

A VOS CALENDRIERS

4 octobre
• Concert Diapason

31 octobre
• Halloween

8-9-10 et 11 novembre
• Exposition de peinture

11 novembre
• Cérémonie du souvenir

14-15 novembre
• Bourse aux jouets

30 novembre
• Vide grenier

7 décembre
• Noël des anciens

13 décembre
14 décembre
• Opérette VÉRONIQUE par l'Association VocaLYR

www.yvelines.fr

Année 2014-2015
Les Aides aux Transports Scolaires

Elèves yvelinois scolarisés avant le bac* : l'aide du Département est déduite du prix de vente, vous n'avez aucune démarche à entreprendre auprès du Conseil général

Carte Scolaire Bus

PRIX DE VENTE RESTANT À LA CHARGE DES FAMILLES :

102,10 €
(hors frais de dossiers)

CONDITIONS D'UTILISATION
Valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire sur lignes régulières routières.

BÉNÉFICIAIRES
Les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE
67,60 € (si 2 sections) à **127,90 €** (si 3 sections).
Au-delà de 3 sections, il est conseillé de prendre un abonnement Imagine'R.

Carte Scol'R Circuits Spéciaux

PRIX DE VENTE RESTANT À LA CHARGE DES FAMILLES :

102,10 €
(hors frais de dossiers)

CONDITIONS D'UTILISATION
Valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire

BÉNÉFICIAIRES
Elèves du 1er et 2nd degré du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE
195 € pour tout élève transporté.
Le Département finance 100 % des services du midi sous conditions.

Imagine'R

PRIX DE VENTE RESTANT À LA CHARGE DES FAMILLES :

174,90 €
(Sur base d'une carte 2 zones - hors frais de dossiers)

CONDITIONS D'UTILISATION
valable sur lignes régulières routières et réseau ferré SNCF/RATP sans limite de fréquence, dans la limite de zones acquises.

BÉNÉFICIAIRES
Les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE
150 € par élève (aide complémentaire aux élèves boursiers).

Elèves scolarisés hors Ile-de-France, demandez un dossier spécifique !

Internes : 40 % des dépenses engagées et plafonnées. Externes : aide plafonnée à 150 €

BÉNÉFICIAIRES
Internes du secondaire pour lequel aucun établissement dispensant la formation n'existe dans les Yvelines ou capacité d'accueil insuffisante dans les établissements yvelinois dispensant la spécialité souhaitée.
Externes dont l'établissement le plus proche est situé hors IDF.

Plus de renseignements sur :
www.yvelines.fr
transports-scolaires@yvelines.fr

* jusqu'à 21 ans et sans conditions de ressources

Yvelines
Conseil général

LES ANNONCES

LIT ANCIEN

En noyer sur roulettes avec sommier et matelas.
L. 219 (ext.) x 112 (int.)
L. 192 x 106
50 euros

ARMOIRE

En noyer à restaurer.
H. 220 x la 130 x P. 50
50 euros

GLACE SALLE DE BAINS

Entourage chrome, haut en demi-cercle.
H. 91 x la 70. Très bon état.
60 euros

6 PORTE COUTEAUX

En métal argenté et en forme de chien teckel. **6 euros**

COFFRET

De 12 petites cuillères + 1 pince à sucre.
Neuves, dorées à l'or fin 24 carats.
Marque Fabiola **80 euros**

TABLE

En merisier avec dessus en verre.
2 tiroirs + poignées en laiton. Bon état.
L. 125 x la 60 x H. 44 **180 euros**

PLUS DE 800 LIVRES

En bon état à vendre par série.
Nous contacter pour le détail.

Pour ces annonces contact au 01 34 83 92 45

RECHERCHONS

Personne pour effectuer les trajets d'école de notre fille de 5 ans.

Nous habitons à environ 600m de l'école.

Merci de prendre contact au 06 63 67 48 40

LOTO ET JEUX

disponibles le 15 octobre

TABAC
Date non fixée

"Le Relais du Buissonnet"
à Gazeran

Les bébés de juin

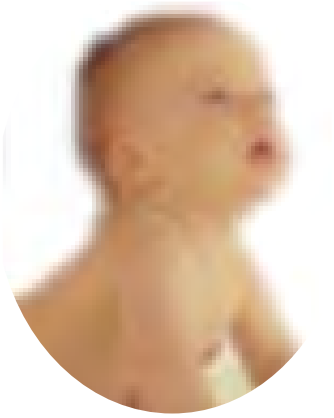

LUCAS BUREAUX

né le 10 juin 2014
1 arche du Buissonnet
2 quater, avenue du Général de Gaulle

QUENTIN LÉBERON

né le 25 juin 2014
4, rue des Ecoles

Elle nous a quitté...

MARIE-CATHERINE MOLLARD, NÉE PETITHORY

le 3 août 2014
4 quater route de la Gare

Inhumation...

LUCIENNE LERALLE, NÉE CINTRAT

le 24 juillet 2014

DENISE HENRY, NÉE HORTODE

le 12 août 2014

La rentrée scolaire

Le 2 septembre, les enfants gazeranais retouvaient le chemin de l'école. L'heure de la rentrée était arrivée. Et quelle rentrée ! Une rentrée qui nous inquiétait et que nous avons beaucoup préparée. Les locaux étaient prêts grâce au travail de tous nos agents techniques, il n'y avait plus qu'à... accueillir les enfants !

Dès le premier jour, nous les avons accueillis en TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dans le cadre de la mise en place des 4,5 jours (imposée par l'Etat). Les animateurs étaient présents et prêts, à l'exception de notre intervenante théâtre qui s'est malheureusement trouvée dans l'obligation de rompre notre accord pour des raisons personnelles. Sarah, notre nouvelle animatrice, a pu débuter son activité le jeudi 18 septembre.

Pour le moment, les activités semblent beaucoup plaire aux enfants. Un premier bilan sera effectué en cour d'année, avec les enseignantes et les parents.

Notre personnel dédié aux activités scolaires (enseignantes, ATSEM, personnel de cantine...) est mobilisé pour assurer la qualité de l'accueil et du suivi des enfants dans cette nouvelle organisation. Je remercie Anaïs, Marie, Vanessa, Nicole et Coumba pour leur implication et les enseignantes pour leur soutien sur le temps périscolaire.

Un remerciement particulier aux bénévoles qui nous apportent leur aide et leur savoir en partageant un peu de leur temps : Camélia Challoy, Alain Guyot, Claire Maistret, Jean-Pierre Vincent.
Et enfin un grand merci aux familles qui nous ont donné des jeux, qui font la joie des enfants (notre collecte se poursuit).
Nous sommes tous mobilisés autour de nos enfants.

A très bientôt

Stéphanie Petit
Maire adjoint
Commission Scolaire

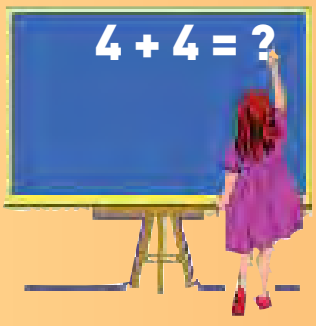

LA BIBLIOTHÈQUE

Les soirées automnales sont arrivées, quoi de plus agréable que de s'évader par la lecture.

Nous vous proposons comme à l'accoutumée toute une sélection de romans, bandes dessinées, magazines, etc... De quoi ravire petits et grands !

A très bientôt

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'article "Focus sur Ellen Guillemain" du bulletin n° 77 page 7.

Il fallait lire dans le dernier paragraphe de l'interview :
"Comment s'est passée votre dédicace ce matin ?

Fête du 14 juillet 2014

Pour la soirée du 12 juillet, nous étions nombreux rassemblées sur la place de la salle des fêtes, impatients de voir ce feu d'artifice tant attendu.

Durant une vingtaine de minutes le ciel s'embrasa de gerbes de feu multicolores, aussi éblouissantes les unes que les autres.

Le bouquet final, de toute beauté, laissa plus d'un spectateur sans voix, les applaudissements succédèrent alors aux canonnades.

Auparavant une soixantaine de convives avait apprécié le menu concocté par "Le Relais du Buissonnet" dans une ambiance musicale agréable répondant aux attentes de toutes les générations présentes dans la salle des fêtes.

Les festivités se poursuivirent par une soirée dansante animée jusqu'à une heure très avancée de la nuit, rythmée alternativement par des valses, tangos, paso doble, disco.

Comme tous les ans, M. LIONNE a soutenu activement les animateurs de la soirée dansante en les accompagnant avec brio de son accordéon. A l'occasion de son anniversaire, un cadeau lui a été remis par M. le Maire.

Un 14 juillet convivial fêté comme il se doit à Gazeran.

Que tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette soirée soient ici vivement remerciés.

A.

KERMESSE à GAZERAN

Le dimanche 14 septembre, cette année encore, la kermesse a vu se réunir petits et grands.
Une journée ensoleillée qui a débuté par une représentation musicale des élèves du conservatoire de musique de la CCPFY. Un apéritif a ensuite été servi pour la joie de tous. Pour les amoureux de vieilles automobiles, quelques véhicules étaient eux aussi "en représentation".

L'heure du déjeuner a enfin sonné ! une paëlla "maison" était servie aux nombreux convives qui l'avaient souhaité. Merci à Katia et Olivier, présents régulièrement sur le petit marché de Gazeran, d'avoir régalé nos papilles.

Puis chacun s'est dirigé vers les stands installés pour l'occasion (chamboule tout, poule-bandit, la roue de la fortune, la pêche à la ligne, le tir à l'arc), sans oublier les poneys du haras de M. et Mme Roemer. Mme Roemer qui cette année encore a remis gracieusement au Comité des Fêtes le bénéfice des promenades à poneys. Une nouveauté cette année : LA COUNTRY, qui a séduit bon nombre de spectateurs qui, pour ceux qui le désiraient, se sont vus proposer une initiation à cette danse folklorique devenue très populaire en France.

En fin de journée, le tirage tant attendu de la tombola a fait quelques heureux repartis avec au moins un lot. Encore un franc succès pour notre manifestation annuelle.
Au final, tout le monde était ravis, joueurs, organisateurs, bénévoles, promeneurs et visiteurs, d'avoir passé un agréable moment en compagnie des uns et des autres.

Nous remercions tout particulièrement toutes les personnes qui se sont investies d'une manière ou d'une autre, chacun à sa façon, selon ses disponibilités. Ne pouvant les nommer toutes (la liste étant très longue), nous ne citerons donc personne, mais savons qu'elles se reconnaîtront dans ce petit message.

Nos sponsors à qui nous adressons un grand MERCI !

Gamm Vert à Epernon
Turbo fonte à Gazeran
Yvelines Restauration à Rambouillet
Haras de la Clairière à Gazeran
France Confort à Coignières
Entreprise Marie à St Léger
Tepac à Rambouillet
Moreau nettoyage à Rambouillet
Danse et Fitness à Rambouillet
M.G.Ingénierie à Gazeran
M. Salignat Hameau de Batonceau

Espérant que tout avez eu autant de plaisir à partager ces moments que nous en avons eu à les organiser, nous vous disons à tous merci de votre aide et de votre participation et à l'année prochaine pour notre prochaine kermesse.

Camélia CHALLOY

RÉSULTATS TIRAGE TOMBOLA
KERMESSE 14/09/2014

N° DU LOT	NOM DU GAGNANT	DÉSIGNATION DU LOT
701	-	Lecteur carte USB
704	JOBARD Philippe	Lecteur carte USB (remis à disposition)
707	JOBARD Philippe	Airport Isotherme (remis à disposition)
712	PERRON Armelle	Sucrier inox boule
715	PERRON Armelle	Une plante
716	HOIZEY Florence	Lot de 6 verres Coca-Cola + 1 carafe Ricard
719	GAUDRAT Dominique	Lot de 6 mugs blancs
720	GAUDRAT Dominique	Une plante
729	GRÈZE Martine	Trolley
730	GRÈZE Martine	Poubelle à pédale
740	-	Lot couteaux + support
749	-	Une plante
759	BIRAUD Francis	Trolley (remis à disposition)
763	-	1 batteur
794	-	Mandoline 5 râpes
820	-	1 tabouret gris H. 24 cm
832	-	Ménagère 6 couverts Laguiole
836	-	Une plante
845	CHATEAU Jacqueline	Une plante
860	DE LA TORRE Nicole	Lot inox (éplucheur, roulette pizza, bouchon champagne
865	BIRAUD Francis	1 lecteur MP3
876	MOREAU Daniel	Haut-parleurs rose
877	-	1 horloge
878	JULIEN Patrick	Une plante
887	LIONNE Mme	Une plante
891	POULNOT Maryse	1 présentoir à gâteau
895	-	1 chariot à courses
897	-	Lot de 6 verres Coca-Cola + 1 carafe Ricard
899	BIRAUD Francis	Une plante
911	TRINDADE Mme	Une plante
912	TRINDADE Mme	Une plante
916	COUFOURIER Sébastien	Une plante
881	JULIEN Patrick	1 valise (gros lot)
903	MOREAU Mathis	Maquette avion (petit lot)

Le mot de la rentrée

Après un été pluvieux nous avons eu la chance de rentrer sous un beau soleil et de profiter pleinement de l'été les premiers semaines d'école. Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux élèves, en petite section bien sur mais aussi en MS, en GS, au CP, au CE1 et au CE2. De nouvelles maitresses, Stéphanie Richard en PS GS, Annick Merle en CM1 CM2 et Anne-Marie Landras en CP le lundi.
Florent Peyronnin complète notre équipe dans le cadre du dispositif de remplacement de la circonscription. Un grand merci à l'équipe des services technique qui a permis le rafraîchissement des peintures du mobilier et l'embellissement du dortoir et des toilettes des maternelles.

Les nouvelles activités mise en place par la mairie dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant ont pris le relai après la classe le mardi et le jeudi. Les enfants viennent à l'école le mercredi… c'est parti. Notre observons notre nouveau rythme et les enfants découvrent de nouvelles activités.

Les élèves de l'élémentaire ont participé aux journées du patrimoine vendredi 19 septembre. Les CP CE1 se sont engagés dans un atelier modelage poterie à Clamart auprès de l'association du Lavoir et les élèves de cycle 3 sont allés à Poissy découvrir la Villa Savoye du célèbre Le Corbusier. Tous étaient ravis de leurs découvertes.

Les élèves participeront également à l'opération "Nettoyons la nature" le vendredi 26 septembre. Notre village sera mis en valeur et les enfants seront sensibilisés à la nécessité de prendre soin de sa planète… Nous comptons sur le soutien de tous les habitants sur cette action citoyenne.

L'équipe pédagogique souhaite à tous les Gazeranais un bel automne ensoleillé.

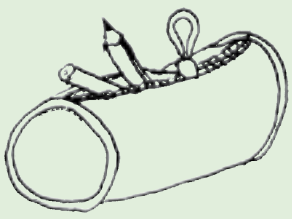

Anne Caquot

A la question “Que faisons-nous à l’école ?”, voici la réponse des élèves de moyenne section…

Quand on est à l’école…

on apprend à faire des puzzles et à compter

on fait de la peinture et de la pâte à modeler

on joue

on fait de la motricité

on fait des dessins

la maîtresse nous lit des histoires

on apprend à écrire son prénom

on apprend à découper avec les ciseaux

on fait la date

on fait des jolis colliers

on apprend le nom des lettres

on apprend des chansons

TOUT UN PROGRAMME POUR CETTE ANNÉE QUI COMMENCE !

Texte dicté à l’adulte par Alexandre, Axel, Camille, Cléo, Edouard, Ellie, Eva, Florian, Jeanne, Juliana, Louise, Matias, Nolwen, Perrine et Siloé

Modelage à Clamart

C'était très bien.

J'aimerai bien revenir tous les jours car c'était très bien (Maëna)

On a appris à faire un bol avec le tour (Clara F)

La journée s'est bien passée. J'ai bien aimé les activités (Aline)

J'ai adoré le modelage et quand on a fait notre bol (Lola)

J'ai aimé faire les petits bols (Sarah)

J'ai aimé découvrir la technique du tour pour réaliser le bol (Hermence)

J'ai aimé faire du modelage. J'ai fait un escargot avec Beatrice et un bonhomme de neige (Andrea)

C'était bien. J'ai aimé faire le bol avec Nathalie (Nathan)

J'ai préféré faire le bol avec Nathalie mais j'ai aussi aimé le modelage (Anaëlle)

J'ai fait un escargot une cuillère et un petit bol (Célia)

J'ai aime la poterie et jouer dehors (Yaëlle)

J'ai fait un visage et une tasse (Léa)

J'ai beaucoup aimé le modelage, c'est un peu comme la pâte à modeler (Chloé)

J'ai trouvé que cela ressemblait beaucoup à la pâte à modeler (Eloïse)

Avec Beatrice j'ai fait un bonhomme, c'était facile (Julia)

J'ai aimé travaillé avec les mains dans la terre (Juliette)

La terre était molle donc c'était facile de modeler, j'ai fait une maison et un bol (Clara C)

Il fallait mettre les pouce bien au milieu pour que cela fasse un bol (Diogo) et aussi les activités avec Beatrice pour le modelage.

Il fallait pincer pas trop fort pour faire monter la terre sur le tour (Julian)

J'ai aimé la récréation mais surtout faire le bol avec Nathalie (Sarah)

Ce que j'ai le plus aimé c'est de faire ce qu'on voulait avec la terre (David)

On a été impressionné de voir comment la terre monte grâce au tour. Cela peut faire à peu près tout ce que l'on veut qui est arrondi (Paul et P)

J'ai fait de la poterie avec les enfants (Romain)

Moi ce que j'ai préféré c'est faire à la main ce que je voulais (Evan)

J'ai bien aimé quand on arrivait à faire monter la terre sur le socle qui tournait (Estevan)

Ce que j'´ai préféré c'est de modeler une tasse et un cœur avec Béatrice (Fabio)

La Villa Savoye

Vendredi 19 septembre
Aujourd'hui nous sommes allés à la Villa Savoye. J'étais impatiente d'y aller car la veille à la maison j'avais fait des recherches dessus. J'ai appris qu'elle mesure 9,40 m de haut, 21 de long et 19 de large. La famille Savoye avait une maison à Paris et la Villa Savoye était leur maison de vacances.
Nous l'avons visitée. Elle est créative et artistique. Elle est belle et tout m'a impressionné.

Diane Duron CM1

Aujourd'hui nous sommes allés à la Villa Savoye.
Hier nous avons fait des recherches dessus. Nous y sommes allés en car et nous avons fait une heure de route. Cette villa est construite avec des piliers et avec du béton armé. Il y a beaucoup de vitres, une partie du toit est ouverte et tout a été bien conçu. Une dame nous a tout expliqué. En tout cas c'était trop "cool" et je peux dire aux maîtresses... MERCI !!!!

Rubens Libier CM1

Villa Savoye par les CE2

Vendredi 19 septembre, nous sommes allés à la Villa Savoye, à Poissy ***(Johanna).*** C'est une maison très jolie ***(Milan).***
Quand nous sommes arrivés, nous avons fait des jeux dans le jardin puis nous avons pique-niqué ***(Samuel).***

Ensuite, nous avons visité la Villa ***(Axel).*** Cette maison a le toit plat, elle est très ensoleillée et surtout très aérée ***(Alix).*** Les employés de maison de Monsieur, Madame Savoye et leur fils habitent au rez-de-chaussée ***(Alix).*** Nous sommes montés et nous avons vu un grand salon ***(Samuel).*** Au premier étage, nous avons vu une terrasse intérieure *(Arthur).* Il y avait peu de murs et beaucoup de fenêtres ***(Clément)*** et la vue était très belle ***(Guislain).*** Il y avait beaucoup de pilotis ***(Lucas)*** ; la dame nous a dit que c'était du béton armé ***(Inès).*** On a vu un jardin à l'intérieur ***(Inès).***

Et nous avons vu un solarium ***(Mattéo).*** J'ai beaucoup aimé la baignoire, on dirait un jacuzzi ***(Axel).*** J'ai bien aimé la baignoire parce qu'elle était en mosaïque ***(Inès).***
Cette maison est très ensoleillée et aérée ***(Mattéo).*** On a vu la vue de haut.
J'ai adoré cette sortie ; on s'est bien amusés mais on était tous fatigués. Cette maison était magnifique ***(Alix)*** ; j'ai bien aimé ***(Lucas).*** J'ai aimé parce que cette maison est magnifique ***(Johanna).***
Tout était blanc, c'était génial ***(Milan).*** J'ai bien aimé quand nous sommes allés dans la terrasse intérieure car on était au soleil ***(Axel).***
Quand nous sommes montés au solarium, ça ressemblait à un bateau ***(Samuel).***

La maison était magnifique ; elle était bizarre, mais j'ai bien aimé ***(Diego)*** ; la vue était très belle ***(Guislain).*** J'ai adoré cette sortie ***(Alix).*** Après, nous sommes repartis ***(Arthur).***

Gazeran Sports Loisirs et Culture

L'Association Gazeran Sport Loisirs et Culture qui entame avec vous sa rentrée, à la possibilité de vous faire participer à ses différentes activités. Malheureusement l'activité "Zumba" ne pourra pas se faire : la professeur m'a fait faux bond courant l'été et malgré une annonce personne ne s'est manifesté.

Un petit rappel de ce qui vous est proposé :
• arts plastique du samedi,
• piano le mercredi après-midi,
• réfection de sièges le jeudi,
• tennis de table le mercredi soir en libre,
• gymnastique le lundi et mercredi soir,
• danse de salon le mardi soir,
• la collection sous toutes ses formes le 1er et 3ème jeudi du mois,
• soirées historiques ou ciné-club, la première s'est déroulée le 25 septembre (Saint-Louis),
• arts plastique du mardi (deux fois par mois en journée)
• reliure le mardi fin après midi - soirée
• de fil en aiguille le lundi soir
• chorale « s'en voix » le mardi soir

SCOOP :
Une personne s'est proposée pour faire un cours de ***danse orientale*** (pour avoir une taille fine au féminin… comme au masculin !). Si vous êtes intéressés par cette activité mettez soit un petit mot dans la boîte aux lettres de la mairie en précisant GSLC + nom + ok pour la danse soit un mail sur le site de la mairie

Espérant que vous trouverez satisfaction au sein de notre Association, nous restons toutes ouïes pour noter et proposer de nouvelles choses.

Vous pouvez prendre contact à la Mairie au **01 34 83 19 15** qui transmettra, ou auprès de M. Mercier au **01 34 83 31 12**

G. MERCIER
Président

Gazeran Sports Loisirs et Culture

SAISON 2014-2015

Arts plastiques

QUAND ?
En semaine, le mardi matin (2 fois par mois) de 9h à 13h

OÙ ?
Petite salle des fêtes

190 euros

QUAND ?
Le samedi matin de 10h à 12h (sans professeur)
Le samedi après-midi de 14h à 17h (avec professeur)

EN ALTERNANCE

OÙ ?
Salle des associations

140 euros

Responsables de l'activité :
Gilles MERCIER 01 34 83 31 12 *le samedi*
Mary-Vonne DUFLOT 01 34 83 92 84 *le mardi*

Gymnastique

QUAND ?
Le lundi de 19h30 à 20h30
Le mercredi de 19h45 à 20h45

OÙ ?
Salle des fêtes

165 euros

Responsable de l'activité : Nicole MOREAU
01 34 83 10 56

Piano

QUAND ?
Le mercredi entre 12h30 et 21h

OÙ ?
Salle des associations

510 euros

Responsable de l'activité : Mary-Vonne DUFLOT
01 34 83 92 84

Danse de salon

QUAND ?
Le mardi de 20h à 21h

OÙ ?
Salle des fêtes

125 euros

Responsable de l'activité : Gilles MERCIER
01 34 83 31 12

Réfection de sièges

QUAND ?
Le jeudi pendant 4h

OÙ ?
Petite salle des fêtes

190 euros

Responsable de l'activité : Mary-Vonne DUFLOT
01 34 83 92 84

Collections

QUAND ?
Le jeudi de 20h30 à 22h

OÙ ?
Salle des associations

15 euros

Responsable de l'activité : René FISCHER
01 34 83 92 45

Soirées historiques ET Ciné Club

QUAND ?
A définir par le responsable

OÙ ?
Soirées historiques Petite salle des fêtes
Ciné Club Grande salle des fêtes

Alain GUYOT

Tennis

QUAND ?
En libre selon réservation du court

OÙ ?
Court de tennis, près de la gare SNCF et du stade de football

40 euros

Responsable de l'activité : Gilles MERCIER
01 34 83 31 12

Tennis de table

QUAND ?
Le mercredi de 21h à 22h15

OÙ ?
Salle des fêtes

40 euros

Responsable de l'activité : Gilles MERCIER
01 34 83 31 12

Et les nouveautés !

De fil en aiguille

QUAND ?
Le lundi de 20h à 22h

OÙ ?
Salle des associations

15 euros

Responsable de l'activité : Annie BRÉBION
06 78 58 75 06

Chorale

QUAND ?
Le mardi de 20h à 22h

OÙ ?
Salle des associations

15 euros

Responsable de l'activité : Camélia CHALLOY
06 84 62 17 39

Reliure

QUAND ?
Le mardi soir de 20h à 22h30

400 euros

OÙ ?
Petite salle des fêtes

Responsable de l'activité : Marie-Noëlle DUBOIS
06 59 65 97 12

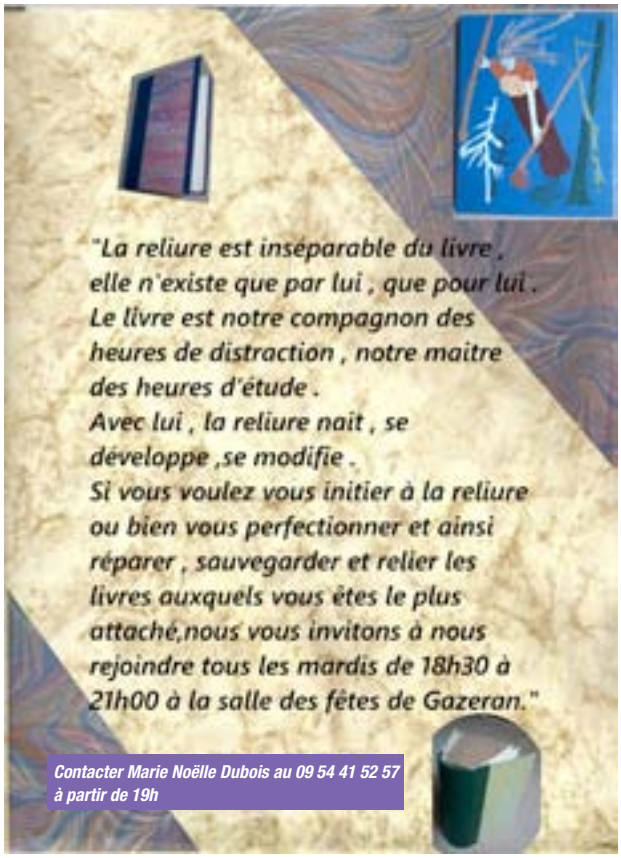

Office National des Forêts

Communiqué chasse

SAISON 2014 - 2015

PRUDENCE, action de chasse du 25 octobre 2014 au 28 février 2015

Lors des journées de chasse, des panneaux 'chasse en cours' sont disposés en périphérie du secteur chassé.
Promeneurs, cavaliers, cyclistes ..., vous devez être attentifs à la signalétique mise en place.
Merci de ne pas pénétrer dans les zones chassées.

Calendrier des jours de chasse 2014-2015 en forêt de Rambouillet
du 25 octobre 2014 au 28 février 2015

- A l'Ouest de la RN 10 : LES LUNDIS
- A l'Est de la RN 10 : LES VENDREDIS

Sur le reste du massif, l'ONF organise des chasses :

NOVEMBRE 2014	Les jeudis 20 et 27
DECEMBRE 2014	Le vendredi 5
JANVIER 2015	Les jeudis 22 et 29
FEVRIER 2015	Le jeudi 12

Se tenir informé avant une sortie en forêt

- Le calendrier des jours chassés dans toutes les forêts domaniales est disponible sur www.onf.fr.
- Des affiches seront apposées sur les panneaux d'information en forêt.
- Des panneaux 'chasse en cours' sont disposés le jour de chasse autour du secteur chassé.

ONF – Agence de Versailles
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr / en forêt de Rambouillet

Contact ONF agence
Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
01 34 83 63 57

Contact ONF UT de Rambouillet
3 rue de Groussay
78120 Rambouillet

Office National des Forêts

Communiqué chasse

SAISON 2014 - 2015

La chasse en forêt domaniale de Rambouillet

Chaque année l'Office national des forêts organise des journées de chasse en forêt domaniale de Rambouillet. Ces journées permettent de réguler les populations de sangliers, chevreuils et cerfs et contribuent ainsi à la conservation des écosystèmes forestiers.

Les sangliers, une population à réguler.

De cette régulation dépendent :

- l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- le renouvellement de la forêt,
- la limitation des accidents avec les véhicules,
- la réduction des dégâts sur les terrains agricoles.

La forêt de Rambouillet

La forêt domaniale de Rambouillet, grande d'environ 14000 hectares, abrite une population de cerfs, chevreuils et de sangliers

Sans régulation, une trop forte densité de ces animaux pourrait entraîner des dommages aux jeunes plants forestiers par la consommation répétée des jeunes pousses (abroutissement).
Le niveau de la population de cervidés est contrôlé par la chasse. Le nombre d'animaux à prélever est défini chaque année par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

Des interventions optimisées pour une chasse raisonnée

L'ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les autres acteurs de la chasse: la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France), la DDT (Direction Départementale des Territoires), le Conseil Général, les associations d'usagers, les adjudicataires de chasse ainsi que les autorités de l'Etat (Gendarmerie et Police).

ONF – Agence de Versailles
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr / en forêt de Rambouillet

Contact ONF agence
Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
01 34 83 63 57

Contact ONF UT de Rambouillet
3 rue de Groussay
78120 Rambouillet

DÉMONSTRATION DE L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE (DAE)

(situé au niveau de la poste)

Annoncé dans le bulletin municipal n°77, la mairie de Gazeran, par l'intermédiaire de la Croix Rouge Française, proposera aux Gazeranais une démonstration du défibrillateur externe, afin que chacun soit en mesure de l'utiliser.

Monsieur GUILLOT assurera cette démonstration :

le JEUDI 20 NOVEMBRE À 17H30
et
le JEUDI 27 NOVEMBRE À 20H30

A la salle des fêtes de Gazeran - Démonstration gratuite

Merci de bien vouloir vous inscrire, préalablement, auprès de la mairie au **01 34 83 19 15**

L'UTILISATION EST SIMPLE

AUCUNE NOTION MÉDICALE PRÉALABLE

INFOS DIVERSES

Prochain petit marché
Dimanche 12 octobre

DÉCHETTERIE DE GUÉVILLE
01 30 88 67 78
Ouverture : lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45. Fermée les jours fériés.
Déchetterie de Gousson
Ouverture 7 jours/7 aux mêmes horaires sauf 1er mai, 14 juillet, Noël et Jour de l'An.

RÉCUPÉRATION DES PILES USAGÉES
Un conteneur est à votre disposition à la Mairie.

ÉCO-COMPOSTEUR
Nous vous informons que le SICTOM a décidé de mettre gratuitement à la disposition des ménages, des éco-composteurs destinés
à la valorisation des déchets verts. Commande à faire en Mairie.

SICTOM RÉGION DE RAMBOUILLET
Numéro vert 0800 49 50 61
Devant l'augmentation des quantités de déchets présentés, les agents de collecte sont désormais dans l'impossibilité d'assurer la collecte des sacs ou de tout autre déchet qui serait régulièrement déposé à côté des bacs Eco ou Bio. Les services du SICTOM sont à la disposition des usagers pour tout renseignement ou échange de conteneurs.

ALLO, SERVICE PUBLIC 39 90
(0,12 euro/min. TTC à partir d'un poste fixe)
Du lundi au vendredi de 8h à 19h. Le samedi de 9h à 14h.

PÔLE EMPLOI
39 49
Rendez-vous sur www.pole-emploi.fr

INCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES COMPLÉMENTAIRES EUROPÉENNES
(Élections des représentants au Parlement Européen et élections municipales). Désormais, les citoyens de l'Union Européenne résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants peuvent exercer dans cet État leur droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement Européen et aux élections municipales. Cette inscription doit répondre à une demande expresse des intéressés qu'ils formuleront distinctement pour chacun des deux types d'élection. L'attention des résidents communautaires est appelée, uniquement en ce qui concerne l'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour l'élection des représentants au Parlement Européen, sur le fait que leur inscription sur cette liste les prive, automatiquement, du droit de participer à l'élection des représentants au Parlement Européen dans un autre État de l'Union.

RECENSEMENT MILITAIRE
Personnes concernées
Le recensement est obligatoire pour :
- les Français des deux sexes, âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les Français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française en vertu des articles 18-1, 19-4, 21-8 et 22-3 du code civil et de l'article L. 113-3 du code du service national.

Période de recensement
Tous les Français sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant. Toutefois, ils ont la possibilité d'effectuer cette démarché au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée et à la fin du mois suivant.

INFORMATIONS DÉCHETTERIE
Distribution de la carte d'accès
Le SITREVA a mis la carte d'accès en déchetterie pour les particuliers et les professionnels. L'accès gratuit aux déchetteries (dans la limite de 2m³/semaine) sera réservé aux particuliers, détenteurs de cette carte. Pour les professionnels, elles permettra de faciliter et de
sécuriser la facturation. Cette carte sera valable dans les 18 déchetteries gérées par le SITREVA.
Comment l'obtenir ?
Particuliers : déposez le photocopies d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...) et de votre pièce d'identité auprès de l'agent d'accueil. Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à 2 semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchetterie. Si vous souhaitez recevoir votre carte chez vous, joignez aux photocopies une enveloppe timbrée à votre adresse,
au format 22x11.
Artisans et commerçants : afin de faciliter la facturation de vos apports, déposez un extrait de k-bis de moins de
6 mois auprès de l'agent d'accueil et faites connaître votre adresse de facturation si celle-ci est différente de cette de votre siège. Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchetterie.

NOTA : CETTE CARTE EST OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2010

DOSSIER informatisation de la Mairie :

gestion des services périscolaires et autres projets

Dans le cadre de notre engagement à améliorer les services rendus aux habitants, nous avons mis en place de nouveaux outils informatiques et une organisation optimisée des services de la Mairie.

Nous avons fait le constat en prenant nos fonctions d'élus qu'il n'était plus possible de continuer à gérer manuellement au quotidien les services périscolaires avec 104 élèves pour la rentrée 2014.
Ces services comprennent : la cantine, l'étude et la garderie, le matin, le soir et le mercredi.

Lors des premières réunions de la Commission scolaire, nous nous sommes très vite aperçus que la gestion manuelle était devenue totalement irréaliste, du fait du temps de saisie très important qu'elle entraînait.
J'ai donc proposé de mettre à profit mon expérience du domaine informatique et nouvelles technologies en développant pour la rentrée scolaire, le 2 septembre, une application permettant d'assouplir la gestion de l'ensemble de ces services et ainsi de pouvoir proposer aux familles des inscriptions au trimestre ou à la quinzaine.
Je me suis entouré d'une équipe de volontaires bénévoles et grâce à l'adhésion et à l'implication entière de chaque membre de l'équipe ce projet a pu se réaliser.
En premier lieu, les membres de la Commission scolaire ont défini la trame des besoins.
Ces besoins ont ensuite été complétés par Stéphanie Petit, Chantal Milesi et Jean Brébion.

Ensuite les secrétaires de Mairie ont reçu et reçoivent régulièrement les inscriptions des parents. Elles introduisent ces informations dans l'application au trimestre ou à la quinzaine, par élève, par jour et par service.
La saisie est le point le plus important de cette application. Nous revoyons au cours des premières semaines les méthodes de saisie afin d'éviter toute erreur et d'optimiser le temps de saisie.

Puis les ATSEM (Agent Spécialisé des écoles Maternelles) saisissent quotidiennement avec deux tablettes informatiques les présences des élèves pour chaque service. L'application est automatiquement mise à jour en temps réel sans aucun papier ou intervention manuelle.

MAIS ALORS COMMENT TOUT CELA FONCTIONNE ?...

Nous utilisons en Mairie depuis 6 mois plusieurs applications Google :

✓ **Gmail pour le courrier électronique :** chaque membre du conseil municipal et le secrétariat possèdent une boîte spécifique Gmail, cette boîte peut être synchronisée avec un iPhone, un iPad, un smartphone...

✓ **L'Agenda** pour organiser toutes les réunions des commissions et du conseil.
Il est ainsi possible de connaître immédiatement la présence de chacun.

✓ **Photos** pour partager les photos qui seront très utiles pour la réalisation de nos projets.

✓ **Drive** qui comporte un tableur (de type Excel), un traitement de texte (de type Word) que nous utilisons déjà pour le suivi du budget et de certains projets.

Tous ces outils ou applications sont appelés des outils collaboratifs : ils permettent d'accéder ou de travailler à plusieurs personnes sur un même dossier ou document de façon sécurisée. Nous travaillons ainsi sur un seul document avec un historique de toutes les modifications effectuées sur le document. Cette organisation génère un gain de temps et d'efficacité.

Pour chaque journée, le tableau visualise la prévision des inscriptions, la présence et l'écart ainsi que les commentaires effectués par le secrétariat ou les ATSEM suite aux mails ou informations reçues des parents.
Pour chaque service périscolaire il est possible de visualiser l'activité passée ou prévisionnelle.
Enfin, chaque mois, un résumé permet de facturer au réel les services utilisés par chaque enfant, comme cela avait été souhaité par les parents d'élèves.

Nous allons également étudier avec un prestataire informatique la possibilité de charger automatiquement la facturation de chaque service afin d'éviter la centaine de saisies mensuelles effectuées jusqu'à aujourd'hui.

AUTRES PROJETS :

A l'issue de la mise en place opérationnelle de l'application des gestion des services périscolaires nous mettrons en œuvre les projets suivants :

✓ **Remplacement** du matériel informatique vieillissant par du matériel plus performant avec formation personnalisée des secrétaires de Mairie ainsi que des membres du conseil municipal qui le souhaitent. Je donnerai priorité à cette formation avant d'étendre ces formations pratiques aux Gazeranais intéressés.

✓ **Mise en place** d'ordinateurs "libre service" pour l'accueil des Gazeranais. Ce projet fera l'objet d'une information dans un prochain Bulletin.

✓ **Audit interne** de l'ensemble des tâches administratives et de la gestion des documents (papier et numérique). La mise en œuvre de ces projets a pour objectif d'apporter un meilleur service aux habitants, une meilleure efficacité dans la gestion et l'échange des documents nécessaires au bon fonctionnement de la Mairie, également de réduire les coûts de fonctionnement.

Je reste à votre disposition pour toute question concernant ces différents projets.

Jean-Pierre Vincent
Conseiller Municipal
Commission scolaire

Réunion de présentation du Plan Local d'Urbanisme

Annoncée sur le bulletin municipal N° 77, rappelée par courrier vers le 15 septembre, la réunion publique consacrée au P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) s'est tenue le 18 septembre à la salle des fêtes.

De nombreux Gazeranais se sont déplacés, inquiets pour certains mais attentifs aux explications administratives, techniques ou comparatives de la représentante du cabinet SIAM[1].

A l'issue de cette présentation, M. le Maire a apporté des réponses aux interrogations des habitants de la commune.

Le document de présentation de cette réunion publique est consultable et téléchargeable sur le site www.commune-gazeran.fr rubrique Conseil Municipal/réunion publique/ Support de la réunion publique sur le PLU.

(1) Le cabinet SIAM travaille en étroite collaboration avec les membres de la commission communale chargée d'élaborer le P.L.U.

Résidence du Buissonnet : enfouissements des installations électrique, d'éclairage public, de téléphonie sur le domaine public et dans les propriétés riveraines. Mise en place de lampadaires. Bordures et bordurettes de trottoir côté impair posées, côté pair semaine 40 à 41. Goudronnage de la voirie et des trottoirs, bitumage sur le parking devant le N° 3. FIN DES TRAVAUX COURANT OCTOBRE

Parkings : Bitumage, marquage des places de stationnement.
FIN DES TRAVAUX COURANT OCTOBRE

Allée du cimetière :
le bitumage beige sera étalé avant le 1er novembre.

Chemin du moulin (depuis le N°4 jusqu'au parking créé par les nouveaux propriétaires du N°12) : dressage du chemin et goudronnage.
TRAVAUX TERMINÉS

Sente de Poigny (au départ de la rue de Gaulle) : dressage du chemin, bitumage puis goudronnage.
FIN DES TRAVAUX DERNIER TRIMESTRE 2014

Hameau du Puits Fondu : dressage du chemin, goudronnage. TRAVAUX TERMINÉS

Route de la Gare (entre route du Bray et résidence de la Gare N° 1 à 17) : enfouissement de l'éclairage public remplacement des lampadaires.

Route du Bray (entre la rue de la Gare et la rue des bleuets (entrée de la résidence du Petit Parc): enfouissement de l'éclairage public remplacement des lampadaires.

En ce qui concerne les éclairages publics (Résidence du Buissonnet, Route de la Gare, Route du Bray) les mâts et lampadaires à LED sont attendus semaine 44 et posés semaines 44 et 45.

RAPPEL !

Feux d'Artifice : Règlementation

Suite à quelques désagréments provoqués par les tirs intempestifs de feux d'artifice par des résidents, il est bon de rappeler quelques mesures et obligations à respecter.

Pour avoir l'autorisation d'acheter et de tirer des bombes de calibre 40 mm à 100 mm, la législation actuelle est la suivante : vous devez demander à la Préfecture de votre département un agrément. Pour cela vous devez remplir le formulaire disponible en téléchargement et l'expédier accompagné de la copie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport à la Préfecture de votre département (Service de la Protection Civile). Ceci ne concerne que les bombes.
Téléchargement du formulaire.
Règles de sécurité de base.
Ci-dessous la nouvelle classification qui remplace progressivement à compter du 10 juillet 2010, la classification K1 à K4 existante. Les produits classés avant le 4 juillet 2010 selon l'ancien classement continueront à être proposés à la vente jusqu'à la date limite de leur agrément ou au plus tard le 4 juillet 2017.

Catégorie 1 - (C1)
Artifice de divertissement qui présentent un danger très faible et un niveau sonore négligeable et qui sont destinés à être utilisés dans des espaces confinés, y compris les artifices de divertissement destinés à être utilisés à l'intérieur d'immeuble d'habitation. Vente libre aux personnes âgés de plus de 12 ans.

Catégorie 2 - (C2)
Artifice de divertissement qui présentent un danger faible et un faible niveau sonore et qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans des zones confinés. Vente libre aux personnes majeures.

Catégorie 3 - (C3)
Artifice de divertissement qui présentent un danger moyen qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans de grand espaces ouverts et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine. Vente libre aux personnes majeures.

Catégorie 4 - (C4)
Artifice de divertissement qui présentent un danger élevé et qui sont destinés à être utilisés uniquement par des personnes ayant des «connaissances particulières» et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine. L'arrêté du 4 mai 2010 relatif aux modalités d'homologation, de marquage, d'étiquetage, d'utilisation et de manipulation des produits explosifs précise les modalités de délivrance et de reconnaissance des "connaissances particulières". Vente aux personnes majeures titulaires d'un certificat de qualification C4-T2.

Déclaration de tir des feux d'artifice
Depuis le décret du 31 mai 2010 et la circulaire du 15 juin 2010, les formalités sont les suivantes :
Cas le plus courant :

- Votre feu d'artifice est composé de produits classés K1 - K2 - K3- C3 dont le poids total ne dépasse pas 35 Kgs de matières explosives (appelé matière active). Cela concerne sur ce site : tous les feux catalogues et tous les feux automatiques. Dans le cas contraire, il est spécifié "produit K4".
- Vous souhaitez faire un tir sur un terrain privé : AUCUNE DÉCLARATION NI DEMANDE ADMINISTRATIVE n'est à effectuer à qui que ce soit. Malgré que les textes ne le prévoient pas il est recommandé d'informer le Maire, mais son autorisation n'est pas nécessaire, il en va de même pour les pompiers.
- Vous souhaitez faire un tir sur un domaine public : dans ce cas, vous devez demander une autorisation au Maire de la Commune qui jugera du risque éventuel.

Sur certains départements ou certaines collectivités du Sud de la France, un arrêté sécheresse peut interdire ou réglementer les feux. Renseignez-vous auprès de la Mairie ou de la Préfecture.
En bord de mer, vous devez prévenir le CROSS (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage).
Si votre commande contient des bombes 50, 75 ou 100 mm, vous devez posséder un agrément du Préfet de votre département ; pour l'obtenir, complétez l'imprimé à télécharger. Obtention facile, le document signé du Préfet vous parviendra sous quelques semaines.
Votre feu contient plus de 35 kgs de matières actives ou il contient au moins un produit classé K4 : UNE DECLARATION EN MAIRIE et EN PREFECTURE est nécessaire à l'aide du formulaire CERFA 14098*01 - vous devez en outre être titulaire d'un certificat de qualification K4 et à partir de juillet 2012 d'un certificat C4/T2 - Une assurance RC couvrant la mise en oeuvre d'artifices de divertissement est obligatoire.